



COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-quinzième session

Rome, 13-15 juillet 2022

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Résumé

Le présent document contient le rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel du Comité depuis sa soixante-quatorzième session, tenue en mars 2021, et présente le projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2024. Les organes directeurs de la FAO définissent des programmes de travail pluriannuels qui serviront à renforcer la gouvernance et la responsabilité dans la conduite de leurs activités.

Le document est conçu comme un plan à évolution continue présentant les méthodes de travail du Comité; il suit le modèle examiné et approuvé par le Comité en 2012.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à prendre note des informations présentées dans le document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Le Comité est également invité à approuver la proposition de programme de travail pluriannuel pour 2022-2024, qui est reproduite dans l'annexe au présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce
Courriel: FAO-CCP@fao.org
Tél. (+39) 06 570 52723

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Lors de sa soixante-quatorzième session, en mars 2021, le Comité a reçu un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel pour 2018-2021 et a approuvé la proposition de programme de travail pluriannuel pour la période 2021-2023.
2. Comme les précédentes versions, la nouvelle proposition de programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2024 se fonde sur le mandat du Comité, qui est indiqué dans l'article XXIX du Règlement général de l'Organisation.

II. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DEPUIS MARS 2021

3. Conformément au Programme de travail pluriannuel pour 2021-2023, le Président et les membres du Bureau ont organisé, avec l'aide du secrétariat, des réunions ordinaires du Bureau du Comité ainsi que d'autres activités connexes.
4. Début juin 2022, sept réunions du Bureau avaient été organisées depuis la dernière session du Comité, afin d'examiner les questions pertinentes et de préparer la soixante-quinzième session du Comité.
5. Le Bureau a contribué à améliorer la gouvernance du Comité en facilitant les consultations des groupes régionaux par l'entremise des représentants régionaux siégeant au Bureau. Cette démarche s'est avérée particulièrement utile dans le cadre des travaux du Comité et de l'élaboration de l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session.

A. Stratégie, définition des priorités et planification du budget

6. Le rapport de la soixante-treizième session (extraordinaire) du Comité, qui était consacrée à la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, a été adopté par le Comité le 19 février 2021.
7. Le Comité, à sa soixante-quatorzième session tenue du 10 au 12 mars 2021, a examiné la situation des marchés mondiaux de produits de base, les perspectives à court et à moyen terme, ainsi que les faits nouveaux concernant les politiques dans ce domaine. Le Comité s'est en outre penché sur les effets de la pandémie de covid-19 sur les marchés et le commerce agricoles et sur l'action que mène la FAO contre la pandémie, a débattu des conclusions de l'édition 2020 de *La Situation des marchés des produits agricoles*, qui a pour thème «Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques», et a donné des orientations sur les priorités de travail de la FAO ayant trait à son mandat. Les recommandations formulées par le Comité ont contribué à définir les activités prioritaires et à établir le programme de travail de l'Organisation sur les marchés et le commerce des produits dans le Cadre stratégique 2022-2031 et le Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025. Le rapport de la soixante-quatorzième session du Comité a été adopté le 12 mars 2021.

8. Les rapports des soixante-treizième (session extraordinaire) et soixante-quatorzième sessions du Comité ont été approuvés par le Conseil, à sa cent soixante-sixième session, en avril 2021.

B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation

9. Les rapports des soixante-treizième (session extraordinaire) et soixante-quatorzième sessions du Comité ont ensuite été examinés et approuvés par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, en juin 2021.
10. Le 21 mai 2021, le secrétariat a organisé une manifestation de haut niveau en ligne qui a rassemblé les principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs de thé dans le monde et

d'autres parties prenantes, afin de célébrer la deuxième Journée internationale du thé. Le Directeur général de la FAO a prononcé une allocution lors de cette manifestation.

11. Le 24 septembre 2021, le secrétariat a organisé une manifestation en marge du Comité de l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de présenter un rapport sur les stocks alimentaires publics dans lequel les politiques et les pratiques pertinentes, leurs éventuelles incidences sur le marché et les principaux éléments des négociations menées à ce sujet sous l'égide de l'OMC sont examinés.

12. Le 6 octobre 2021, le secrétariat a présenté aux membres de l'Assemblée générale des Nations Unies un exposé sur l'évolution du marché des fibres naturelles et les faits nouveaux concernant les politiques dans ce secteur.

13. Le 15 octobre 2021, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation 2021, le secrétariat a organisé un dialogue sur le thé et le café. La manifestation a été une excellente occasion de se pencher sur la signification culturelle, sociale, économique et environnementale du thé et du café et d'examiner les solutions qui permettraient de résoudre les problèmes de durabilité associés à la production de ces deux boissons. Le Directeur général de la FAO y a prononcé une allocution liminaire. La manifestation a bénéficié d'une large couverture médiatique.

14. Le 25 octobre 2021, le Président et le Secrétaire du Comité ont participé à une réunion de réflexion conjointe informelle des comités techniques qui était organisée par M^{me} Bechdol et M^{me} Semedo, directrices générales adjointes. La réunion a été l'occasion de se pencher sur les principales activités et priorités définies pour les sessions de 2022 des comités techniques et sur d'éventuelles modalités de collaboration.

15. Le 3 février 2022, le Président et le Secrétaire du Comité et le Président indépendant du Conseil se sont réunis, afin d'examiner comment le Comité pourrait utiliser plus efficacement son temps et améliorer son efficacité.

16. Le 25 mars 2022, le Président du Comité a participé à une réunion d'information technique portant sur «Les effets de la covid-19 et de la guerre en Ukraine sur les perspectives relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition», au cours de laquelle il a prononcé une allocution.

17. Le 31 mars 2022, le Secrétaire du Comité a participé à un dialogue interactif de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les marchés de produits de base, qui était organisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et a présenté un exposé sur les tendances et les perspectives du marché des produits agricoles dans le contexte de la pandémie de covid-19.

18. À la demande du Président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), le Bureau et le secrétariat du Comité ont mis au point et présenté les contributions du Comité destinées aux éditions 2021 et 2022 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF).

C. Planification des activités et méthodes de travail

19. Rapport du Comité des produits: les documents et la qualité des débats lors des soixante-treizième (session extraordinaire) et soixante-quatorzième sessions du Comité ont permis de rédiger et d'adopter des rapports concis présentant des recommandations spécifiques et axées sur l'action, à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.

20. Lors de sa soixante-quatorzième session, le Comité a reçu un rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2018-2021 et a approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2021-2023.

21. Le Bureau du Comité des produits, et en particulier le Président, a entretenu des contacts réguliers et constants avec le secrétariat, qui est accueilli au sein de la Division des marchés et du commerce (EST).

22. Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session du Comité a été préparé après étroite consultation du Bureau et du Secrétariat, puis approuvé par le Directeur général. Les représentants régionaux du Bureau ont facilité l'interaction avec les groupes régionaux et leur consultation.

23. De même, les membres du Bureau ont contribué dans une large mesure à la préparation des contributions du Comité destinées aux éditions 2021 et 2022 du HLPF et ont facilité la consultation des groupes régionaux.

24. En outre, le Bureau a été constamment tenu informé des activités menées par la FAO ayant trait au mandat du Comité. Plus particulièrement, le thème de l'édition 2022 de *La Situation des marchés des produits agricoles* a été débattu et convenu avec les membres du Bureau, qui ont été tenus dûment informés de l'élaboration du rapport.

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2022-2024 DU COMITÉ DES PRODUITS

I. Objectifs du Comité des produits

1. Comme prescrit au paragraphe 6 de l'article XXIX du Règlement général de l'Organisation, les fonctions du Comité sont de:
 - a) suivre l'évolution des problèmes de produits de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes;
 - b) préparer une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits, étude qui peut être communiquée directement aux États Membres;
 - c) faire rapport et soumettre des suggestions au Conseil en ce qui concerne les questions de principe soulevées par ses délibérations. Les rapports du Comité des produits et de ses organes subsidiaires sont communiqués aux États Membres pour leur information.
2. Le Comité fait rapport au Conseil et à la Conférence de la FAO, en tant que de besoin, sur les questions relevant de sa compétence.

II. Résultats pour 2022-2024

A. Stratégie, définition des priorités et planification budgétaire

3. Résultat:

L'Organisation a une stratégie claire, des priorités bien définies et des programmes et budgets pertinents pour les questions relevant de la compétence du Comité.

4. Indicateurs et cibles:

- Examen par le Comité de la situation des marchés mondiaux de produits de base et des perspectives à leur sujet, de l'évolution des politiques et des priorités de travail concernant les marchés et le commerce de produits de base.
- Examen par le Comité de la publication phare *La Situation des marchés des produits agricoles*.
- Les indications et recommandations sur les priorités de travail sont prises en compte dans le Plan à moyen terme (PMT) pour 2022-2025 et le Programme de travail et budget (PTB) pour 2022-2023.

5. Produit:

Les rapports du Comité et des recommandations claires et consensuelles reposant sur des informations actualisées et des éléments tangibles sont présentés au Conseil et constituent une base solide pour tracer des orientations et prendre des décisions.

6. Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour la communauté internationale.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres instances régionales et mondiales intéressant les forêts ainsi que leurs implications pour les États Membres et la FAO.

- Examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres organes directeurs et statutaires et sous-comités de la FAO.
- Formuler des recommandations claires, consensuelles et concrètes relatives aux marchés et au commerce de produits de base afin de définir des priorités et d'établir des stratégies, des programmes et des budgets à l'intérieur du Cadre stratégique.

B. Avis du Comité sur les questions de politique et de réglementation mondiales

7. Résultat:

Les décisions et recommandations du Comité forment un socle solide dont la Conférence peut s'inspirer pour formuler ses propres décisions et recommandations relatives aux politiques et questions réglementaires d'envergure mondiale.

8. Indicateurs et cibles:

- Les Membres bénéficient des délibérations du Comité des produits, en utilisant ses avis et ses recommandations pour guider leurs activités et leurs politiques.
- Le Comité formule des recommandations claires et spécifiques à l'intention de la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation à l'échelle mondiale dans les domaines relevant de son mandat.
- Les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation au niveau mondial sont répercutées dans le rapport de la Conférence.

9. Produit:

Rapports du Comité contenant des recommandations claires et consensuelles à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

10. Activités:

- Faire rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation mondiales soulevées lors des délibérations du Comité.
- Examiner la situation au regard des accords, instruments et processus internationaux pertinents dans les domaines de compétence du Comité.
- Se pencher sur les enjeux, nouveaux et récents, et formuler des recommandations quant aux choix possibles se présentant aux Membres, à la FAO et aux autres parties prenantes intéressées concernant les politiques et les actions à mener.
- Organiser, si opportun, des événements dans les domaines relevant de la compétence du Comité.

III. Planification efficace des activités du Comité des produits

11. Résultat:

Le Comité conduit ses travaux de façon efficiente, efficace, pratique et dans un esprit inclusif.

12. Indicateurs et cibles:

- Les ordres du jour des sessions du Comité sont établis après étroite consultation des groupes régionaux, définissent les sujets précis à aborder et tiennent compte des nouveaux besoins.
- Les documents sont disponibles dans toutes les langues de la FAO le plus tôt possible avant le début de la session.
- Les sessions sont menées de façon efficiente et efficace.
- Les rapports des sessions sont concis et contiennent des recommandations concrètes; ils sont mis à la disposition des Membres, du Conseil et de la Conférence en temps voulu.

- Des activités sont conduites et organisées entre les sessions par le Bureau du Comité sur des questions d'actualité importantes relevant du mandat du Comité.

13. Produits:

- Des ordres du jour bien définis et des rapports concis qui contiennent des recommandations spécifiques et concrètes à l'intention du Conseil et de la Conférence.
- Publication électronique des rapports dans un court délai après la fin de chaque session.
- Approbation par les Membres du rapport intérimaire sur l'actuel programme de travail pluriannuel et du projet de nouveau programme de travail pluriannuel.

14. Activités:

- Formuler des ordres du jour précis après consultation étroite des groupes régionaux.
- Préparer des documents de session qui soient concis et informatifs et les communiquer en temps utile.
- Organiser des manifestations en marge des sessions, en consultant les Membres s'il y a lieu.

IV. Méthodes de travail

15. Les travaux du Comité se fondent sur l'examen et l'analyse périodiques des tendances et évolutions mondiales des marchés de produits agricoles, des politiques commerciales et de questions connexes dans ses domaines de compétence. Ses méthodes de travail sont les suivantes:

- Contacter et consulter périodiquement le secrétariat du Comité, qui est accueilli par la Division des marchés et du commerce de la FAO (EST).
- Collaborer avec les organes directeurs de la FAO et les organes statutaires pertinents placés sous les auspices de la FAO.
- Être en liaison avec le Comité du Programme sur des questions de stratégie et de priorité et avec le Comité des finances sur des questions financières et budgétaires, en tant que de besoin.
- Interagir avec d'autres instances internationales œuvrant dans les domaines relevant du mandat du Comité, y compris par la participation de membres du Bureau et du secrétariat à des réunions ou manifestations pertinentes.
- Activités ordinaires entre les sessions, avec l'aide du Président du Comité et du Bureau et, au besoin, avec le soutien du Secrétariat.
- Promotion et facilitation de la participation des organisations d'agriculteurs, de la société civile et du secteur privé, dans la mesure permise par les règles et règlements de l'Organisation.

16. Les questions suivantes seront inscrites en tant que points permanents à l'ordre du jour des sessions du Comité:

- Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires
- Désignation des membres du Comité de rédaction
- Situation et perspectives des marchés des produits de base – court et moyen termes
- Rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles*
- Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'OMC et sur les accords commerciaux régionaux
- Rapports des groupes intergouvernementaux sur les produits
- Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce de produits de base
- Programme de travail pluriannuel
- Élection des nouveaux membres du Bureau
- Organisation de la session suivante du Comité

- Adoption du rapport

17. Le Bureau du Comité, après consultation des groupes régionaux et du secrétariat, cernera des questions particulières à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-seizième session, compte tenu des décisions pertinentes prises par d'autres organes directeurs de la FAO, ainsi que des faits nouveaux intéressant les processus internationaux et régionaux en rapport avec les marchés et le commerce de produits alimentaires et agricoles.